



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mars 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mars 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1997

**Conventions Ville de Niort / Associations qui participent aux
activités de l'ANIOS**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme
Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme
Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie
COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-
Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN,
M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Ségolène ROYAL

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de l'initiation et de l'orientation sportive, des associations niortaises favorisent l'accès de leurs activités aux jeunes de notre cité qui le souhaitent en leur permettant de découvrir et de pratiquer le sport de leur choix sans engagement au sein même du club et pour un coût modique.

Pour accompagner ces jeunes tout au long de cet apprentissage, les associations mettent à leur disposition des éducateurs sportifs et leur temps.

La Ville de Niort souhaite aider ces associations pour la saison sportive 96/97 par la mise à disposition du matériel nécessaire à la pratique du sport en question.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions ci-jointes.

Avec :

- Stade Niortais d'Athlétisme pour une valeur de	1.348 F
- Basket Club Niortais pour une valeur de	680 F
- Olympique Léodgarien pour une valeur de	5.940 F
- S.A. Souché, section football pour une valeur de	6.336 F
- Union Sportive Pexinoise pour une valeur de	794 F
- S.A. Souché, section karaté pour une valeur de	1.395 F
- Taekwondo Club Niortais pour une valeur de	2.516 F
- Ecole de Tennis de Niort pour une valeur de	4.108 F
- Association de Promotion du Tennis de table pour une valeur de	1.467 F
- Les Archers Niortais pour une valeur de	698 F
- Volley Ball Pexinois pour une valeur de	585 F

(M. RIVALLIN, Président du Stade Niortais Athlétisme, n'ayant participé ni au débat ni au vote).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN